

Procès-verbal de première constatation de concessions funéraires en état d'abandon

Nous, Monsieur Christian BOURA, Maire de la commune de Jau-Dignac et Loirac,

Vu les articles L2223-17, L2223-18, R2223-12 à R2223-23 modifiés par décret n° 2022-1127 du 5 août 2022 du Code Général des collectivités Territoriales concernant la reprise des concessions en état d'abandon :

Article 1.2223-17 modifié par la loi n O 2022-217 du 21 février 2022 -art.237

Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article 1.2223-18

Un décret en Conseil d'État fixe:

- Les conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon,
- Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public,
- Les mesures à prendre par les communes pour conserver les noms des personnes inhumées dans la concession et la ré-inhumation ou la crémation des ossements qui peuvent s'y trouver encore,
- Les conditions dans lesquelles les articles L. 2223-14 à L. 2223-17 sont applicables aux concessions des espaces pour le dépôt ou l'inhumation des urnes dans le cimetière.

Si, un an après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Article R. 2223-13

L'état d'abandon est constaté par un procès-verbal dressé par le maire ou son délégué après transport sur les lieux en présence d'un fonctionnaire de police délégué par le chef de circonscription ou, à défaut de ce dernier, d'un garde-champêtre ou d'un policier municipal. . Les descendants ou successeurs des concessionnaires, lorsque le maire a connaissance qu'il en existe encore, sont avisés un mois à l'avance, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, du jour et de l'heure auxquels a lieu la constatation. Ils sont invités à assister à la visite de la concession ou à se faire représenter. Il est éventuellement procédé de même à l'égard des personnes chargées de l'entretien de la concession. Dans le cas où la résidence des descendants ou successeurs des concessionnaires n'est pas connue, l'avis mentionné ci-dessus est affiché à la mairie ainsi qu'à la porte du cimetière.

Article R. 2223-14

Le procès-verbal :

- Indique l'emplacement exact de la concession ;
- Décrit avec précision l'état dans lequel elle se trouve ;
- Mentionne, lorsque les indications nécessaires ont pu être obtenues, la date de l'acte de concession, le nom des parties qui ont figuré à cet acte, le nom de leurs ayants-droit et des défunts inhumés dans la concession. Copie de l'acte de concession est jointe si possible au procès-verbal. Si l'acte de concession fait défaut, il est dressé par le maire un acte de notoriété constatant que la concession a été accordée depuis plus de trente ans. Le procès-verbal est signé par le maire et par les personnes qui, conformément à l'article R. 2223-13, ont assisté à la visite des lieux.

Lorsque les descendants ou successeurs des concessionnaires ou les personnes chargées de l'entretien de la tombe refusent de signer il est fait mention spéciale de ce refus.

Article R. 2223-15

Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien. La notification et la mise en demeure sont faites par une seule lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Article R. 2223-16

Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière. Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle. Un certificat signé par le maire constate l'accomplissement de ces affichages. Il est annexé à l'original du procès-verbal.

Article R. 2223-17

Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R. 2223-12 à R. 2223-16. Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture.

Une inscription placée à l'entrée du cimetière indique les endroits où cette liste est déposée et mise à la disposition du public.

Article R. 2223-18

Après l'expiration du délai de un an prévu à l'article L. 2223-17 modifié par la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 - art. 237, lorsque la concession est toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal, dressé par le maire ou son délégué, dans les formes prévues par les articles R. 2223-13 et R. 2223-14, est notifié aux intéressés avec indication de la mesure qui doit être prise.

Un mois après cette notification et conformément à l'article L. 2223-17, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non. Dans l'affirmative, le maire peut prendre l'arrêté prévu au troisième alinéa de l'article L. 2223-17.

Article R. 2223-19

L'arrêté du maire qui prononce la reprise des terrains affectés à une concession est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication et à sa notification.

Article R. 2223-20

Trente jours après la publication et la notification de l'arrêté, le maire peut faire enlever les matériaux des monuments et emblèmes funéraires restés sur la concession. Il fait procéder à l'exhumation des restes des personnes inhumées. Pour chaque concession, ces restes sont réunis dans un cercueil de dimensions appropriées.

Article R. 2223-21

Les terrains occupés par les concessions reprises peuvent faire l'objet d'un nouveau contrat de concession seulement lorsque les prescriptions des articles L. 2223-4, R. 2223-6, R. 2223-19 et R. 2223-20 ont été observées.

Article R. 2223-22

Les articles L. 22234, R. 2223-12 à R. 2223-21 ne dérogent pas aux dispositions qui régissent les sépultures militaires. Lorsqu'une personne dont l'acte de décès porte la mention " Mort pour la France " régulièrement inscrite a été inhumée dans une concession perpétuelle ou centenaire, celle-ci ne peut faire l'objet d'une reprise avant l'expiration d'un délai de cinquante ans à compter de la date de l'inhumation. Cette disposition ne s'applique pas dans le cas où vient à expirer au cours des cinquante ans une concession centenaire.

Article R. 2223-23

Une concession centenaire ou perpétuelle ne peut faire l'objet d'une reprise lorsque la commune ou un établissement public est dans l'obligation de l'entretenir en exécution d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée.

Conformément à la loi, un avis du constat d'abandon en date du mardi 30 juillet 2024 a été affiché durant plus d'un mois à la Mairie de Jau-Dignac et Loirac, sur le site internet, sur le panneau d'affichage au Vival et au portail du cimetière de la commune stipulant la date du constat.

Considérant la démarche volontaire du vendredi 30 août 2024 de Madame L'hospitale Carole, ayant-droit de la concession A34, de déclarer en Mairie que la concession A34 n'est pas abandonnée et qu'elle s'engage à l'entretenir.

À la suite de quoi, nous nous sommes rendus le mardi 03 septembre 2024 à 10h00 au cimetière communal, en présence de M. Christian BOURA, Maire de Jau-Dignac et Loirac, de M. Patrick BURAN 1^{er} Adjoint, de M. Bernard SIGNORET 4^{ème} Adjoint et de M. Yohan OURET agent territorial, pour y constater sur place l'état d'abandon des concessions désignées dans l'annexe ci-après.

De ce constat il résulte que lesdites concessions ont cessé d'être entretenues et se trouvent dans l'état d'abandon prévu par l'article L.2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément aux textes réglementaires en vigueur, le Procès-Verbal de constat d'abandon de ce mercredi 04 septembre 2024, sera affiché à la Mairie de Jau-Dignac et Loirac, sur le site internet de la commune, sur le panneau d'affichage au Vival et au portail du cimetière trois fois pendant un mois, à quinze jours d'intervalle soit :

Du 04 septembre 2024 au 05 octobre 2024

Du 21 octobre 2024 au 22 novembre 2024

Du 08 décembre 2024 au 09 janvier 2025

Le détail total de la publication est donc de quatre mois en respectant les intervalles.

Le délai d'un an, fixé pour la reprise des concessions, commencera à courir à partir de la date d'expiration de l'affichage du procès-verbal de constat d'abandon, soit le vendredi 10 janvier 2025.

Dans chacun des cas précédents, le délai de un an expiré, si les concessions sont toujours en état d'abandon, un nouveau procès-verbal de constatation sera dressé avec indication des mesures de reprise envisagées par la loi.

Dressé à Jau-Dignac et Loirac, le mercredi 04 septembre 2024.

Nous avons clos le présent Procès-Verbal qui, après lecture faite, a été signé avec nous :

Le Maire
M. Christian BOURA



Le 1^{er} adjoint
M. Patrick BURAN



Le 4^{ème} adjoint
M. Bernard SIGNORET



L'agent territorial
M. Yohan OURET



Cimetière de Jau-Dignac et Loirac

Constat en date du mardi 3 septembre 2024 de 10h00 à 11h15

59 concessions

N°	Famille	Date	Personne(s) inhumée(s)	Ayant droits	Description de l'état
A2	LAVIELLE	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A3	RIVIER	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle et stèle cassée, recouverte d'herbe. Aucun ornement.
A4	DUBOSQ	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle et stèle cassée, Entourage contour acier rouillé et cassé, trois tombeaux recouverts de mousse.
A12	DROUET	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. stèle cassée. Aucun ornement.
A13	SEURIN	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A13 bis	HOSTEING	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. stèle cassée avec une croix en fer forgé rouillée au sol. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A14	SALIGNAN	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. stèle cassée avec une croix en fer forgé rouillée au sol. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A19	BRASSAC	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle cassée et enfoncée dans le sol. stèle tombée sur la semelle. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A21	RULA	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Monument vétuste et cassée. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Ornement vétuste en pierre sur le monument.
A22	PANICAU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Entourage en béton cassé. Pierre tombale enfuie sous la végétation. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A27	AUZIERS, RULA et BOMTEMPS	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle vétuste. Entourage en béton cassé. Entourage acier rouillé et cassé. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
A28	DE THOURY	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. stèle cassée. Entourage en béton cassé. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A29	DESSEKER		Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle vétuste. Stèle cassée en trois morceaux. Croix en acier rouillé posé sur la semelle. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Ornement cassé et vétuste

N°	Famille	Date	Personne(s) inhumée(s)	Ayant droits	Description de l'état
A31	BLANC	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle avec une croix rouillée tombée en arrière et dans une végétation dense. Entourage en béton vétuste. Entourage acier rouillé et cassé. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A33	CARTEYRON	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Croix en acier rouillé. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A36	LOUBANEY	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Croix en acier rouillé. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A37	ALLARD	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle tombée en avant. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A39	ANDRON	/	PIERRE ANDRON	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle avec croix rouillé. Croix en pierre avec le Christ vieillie. Entourage en béton. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
A41	ROBERT	/	JEANNE ROBERT	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun entourage. Aucun ornement.
A43	PAPOT	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle tombée en avant. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A44	CHAPOULOU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée en plusieurs morceaux. Aucun entourage. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
A45	TREPEAU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle qui penche. Aucun entourage. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
A47	DULAURENT	/	MARGUERITE DULAURENT	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle avec une croix rouillée dans une végétation dense. Entourage en béton vétuste. Entourage acier rouillé et cassé. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
A48	BIROT	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée en plusieurs morceaux. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A49	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée en plusieurs morceaux. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.

N°	Famille	Date	Personne(s) inhumée(s)	Ayant droits	Description de l'état
A51	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A52	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A53	FAUX	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée et tombée vers l'avant. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A54	JUILLAC	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A55	BIBARD	/	Françoise BIBARD	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée. Aucun entourage. Gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A56	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée avec une croix au sol rouillée. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A59	FAUGERAN	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A61	ECHEVERRIA	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A65	ANDRON	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle vétuste avec une croix rouillée. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun entourage. Aucun ornement.
A68	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
A69	SEURIN	/	Catherine SEURIN épouse BERNARD	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée Aucun entourage. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
A70	DELHOMME	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle enfoncée dans le sol. Stèle cassée. Aucun entourage. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
A73	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement.
A74	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée et tombé vers l'avant. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun entourage. Aucun ornement.
A75	BOURGEAUD	/	Arnaud BOURGEAUD	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée et plaque funéraire au sol. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun entourage. Aucun ornement.
A76	GRILLET	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Grosse stèle cassée et penchée. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun entourage. Aucun ornement.
A77	REY	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle vétuste. Gravure ou épitaphe peu lisible. Entourage béton rempli d'herbe. Aucun ornement.
A78	DELHOMME	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.

N°	Famille	Date	Personne(s) inhumée(s)	Ayant droits	Description de l'état
F7	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle noircie, enfoncée dans le sol et remplie d'herbe. Entourage béton. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Aucun ornement.
F39	ROBERT	/	ROBERT MARIE	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle enfoncée dans le sol avec de la mousse. Stèle vétuste. Croix rouillée au sol. Gravure ou épitaphe peu lisible. Présence de vieux pot de fleur en terre cuite et en plastique.
F40	MONFOULET	/	MONFOULET GUILLAUME	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun entourage. Aucun ornement.
I2	LAINÉ COYCO	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle enfoncée dans le sol avec de la mousse. Stèle cassée et penchée. Gravure ou épitaphe peu lisible. Présence d'une croix en marbre au sol.
I42	PILET	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
I43	LUCEYRAN	/	Non connue(es)	LUCEYRAN ANY	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
I69	LOUBANEY	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
I70	BERNARD	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
J7	LEONARD	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle et de stèle. Aucun entourage. Aucun ornement. Aucune sépulture visible.
J8	INCONNU	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle enfoncée dans le sol. Aucun entourage. Aucun ornement.
J11	GARRY	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Grosse semelle en béton avec une croix en acier rouillée. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Ornement vétuste en pierre sur le monument.
J13	RAMBEAU-DURANDET	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée et penchée. Contour en béton cassée. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Ornement cassée en pierre avec quelque vieille plaque funéraire.
J14	FAUGEROLLE	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Absence de semelle. Stèle cassée. Entourage en béton cassée rempli d'herbe. Entourage acier rouillée tombant. Aucune gravure ou épitaphe lisible. Quelques pots de fleur vide en pierre et des plaques funéraires récente sur place.
J15	BOUGET - BERT	/	Non connue(es)	Aucun héritier ou successeur connu	Monument vétuste et cassée. Gravure ou épitaphe peu lisible. Ornement vétuste en pierre sur le monument.
J17	CAZEAU	/	PIERRE CAZEAU	Aucun héritier ou successeur connu	Semelle et contour en béton cassé. Stèle cassée. Gravure ou épitaphe peu lisible. Aucun ornement.
J19	LABAT/DROUET	/	PIERRE EDOUARD LABAT ELISABETH MONTEGUI JEAN DROUET	Aucun héritier ou successeur connu	Monument vétuste et cassé. Gravure ou épitaphe peu lisible. Ornement en pierre sur le monument.